

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est clair, c'est que cette question ne relève pas de la compétence du Québec.

Nous avons permis au Québec, grâce à la conclusion d'une entente, de s'occuper de cette question. Certaines provinces y réussissent très bien. Par exemple, en Saskatchewan, il y a une entente qui prévoit deux catégories de casinos. Il y en a un à Regina et quatre sur les réserves autochtones, avec partage des profits. Certains fonctionnent moins bien, tandis que d'autres fonctionnent très bien.

Nous avons l'intention de travailler en collaboration avec les provinces et les autochtones pour voir si nous pouvons remettre de l'ordre dans cette situation.

* * *

LA PROPAGANDE HAINEUSE

M. Reg Alcock (Winnipeg-Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Qu'il soit sur papier ou sous forme électronique, le courrier haineux est toujours du courrier haineux. L'existence de propagande haineuse sur le réseau Internet inquiète beaucoup de très nombreux Canadiens.

Est-ce que le solliciteur général pourrait dire à la Chambre ce que fait le gouvernement pour s'attaquer à ce problème de la disponibilité accrue de propagande haineuse sur Internet?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est d'avis que l'utilisation du réseau Internet comme véhicule pour la propagande haineuse ou pour faciliter les crimes haineux est inquiétante et mérite qu'on l'étudie de près.

En même temps, en raison de la structure d'Internet, qui ne tombe sous la compétence évidente d'aucun pays ou groupe de pays, on a un problème sérieux lorsque l'on cherche à intervenir.

• (1445)

Toutefois, il y a des fonctionnaires de mon ministère, du ministère de la Justice et du ministère du Patrimoine qui travaillent sur des solutions possibles. Que cela relève du Code criminel, des lois sur les télécommunications ou d'accords internationaux, nous cherchons le moyen de nous attaquer à ce problème, parce que nous croyons sincèrement que les Canadiens ne veulent pas voir le réseau Internet utilisé à des fins de propagande haineuse.

* * *

[Français]

ALLIANCE QUÉBEC

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, le quotidien *La Presse* révélait en fin de semaine certains renseignements financiers très intéressants au sujet d'Alliance Québec. Selon un rapport, ce groupement voué à la défense des droits des anglophones a dépensé plus de 75 p. 100 de son budget au poste salaires et loyers. Ce budget de 1,2 million de dollars vient des contribuables. Bien que le nombre de membres

de cet organisme continue de décroître, d'autres groupes font un excellent travail en prenant des initiatives de financement privé.

Le ministre des Finances peut-il expliquer comment ce type de financement à des intérêts spéciaux s'inscrit dans la foulée de son engagement budgétaire à l'effet que notre approche du financement des groupes d'intérêts sera modifiée?

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement appuie les minorités linguistiques basées à travers le Canada dont les chefs ont été démocratiquement élus. Ces associations défendent activement les intérêts de leurs collectivités et le gouvernement canadien est convaincu qu'il est important pour l'ensemble des Québécois que la collectivité anglophone soit dynamique.

Nous croyons possible de promouvoir le fait français au Québec, tout en reconnaissant et favoriser l'apport de la minorité anglophone.

[Traduction]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, même le président sortant d'Alliance Québec aurait dit que d'anciens employés et activistes d'Alliance Québec finiraient par devenir des attachés politiques, bureaucrates et candidats libéraux.

Le contribuable canadien mérite mieux que ça. Quand le gouvernement va-t-il se débarrasser de cet organisme libéral qui se fait passer pour un groupe d'intérêts particuliers?

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'ancien gouvernement qui est resté neuf ans au pouvoir appuyait ce même organisme. Il est important, je crois, que le gouvernement canadien appuie les groupes linguistiques minoritaires au Québec et à l'extérieur du Québec. C'est ce que nous faisons. C'est ce que nous continuerons de faire.

* * *

[Français]

L'HÉPATITE C

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Après bientôt un an d'hésitation et de tergiversations, la Croix-Rouge commence enfin à retracer les gens qui ont été contaminés par l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine entre juin 1990 et février 1995.

La ministre peut-elle nous expliquer pourquoi la Croix-Rouge a décidé de retracer seulement les gens qui ont contracté l'hépatite C entre 1990 et 1995, alors que plusieurs ont été contaminés avant 1990, tel qu'en a fait foi la Commission Krever?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je peux vous dire que la députée reconnaît qu'il y a beaucoup de compétences en cause en ce qui concerne cette question. Je dois dire aussi que le test de dépistage est en place seulement depuis 1990. Il est entendu que la Croix-Rouge débute dans ces recherches. On attend avec impatience les recommandations du juge Krever pour ce qui est de retracer les personnes atteintes de l'hépatite C.